

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 26 JUILLET 2017 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juillet 2017

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire

Roger GUGLIELMETTI – Carole CISSE, adjoints

Edmond CADET - Alain BOITTE – Margot MERLE - Aurélien VINCENT (absent pour les deux premières délibérations) - Bernadette TELMON – Patrick LESPINASSE

Marie SANGNIER

Procuration :

Catherine REBATEL à Carole CISSE

Christophe MARTIN à Roger GUGLIELMETTI

Bruno BOUCHARD à Anne-Marie FORGEOUX

Aurélie BERNARD à Bernadette TELMON

Gilles du CHAFFAUT à Patrick LESPINASSE

Secrétaire de séance : Carole CISSE

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire informe l'assemblée que deux délibérations sont à retirer de l'ordre du jour, en raison d'un manque de complément d'information :

- Pose des compteurs d'eau : demande d'emprunt
- SPL Eau Services Hautes Durance : approbation nouveaux statuts

Approuvé à l'unanimité

1°/ Délibération n°054/2017 – Dénomination des rues

Le Conseil Municipal décide, à la demande des services postaux, de nommer quatre nouvelles voies communales :

-la voirie de la zone artisanale les Sables : Route des Touches

-la route desservant la résidence Arts et Vie : Route des Ribes

-la desserte de l'AFUL des Conchiers : Route de Sainte Anne

-la voie sans issue perpendiculaire à la rue de la Grande Turière : Impasse des Granges

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°055/2017 – Centre de Gestion des Hautes-Alpes : convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel pour pallier au remplacement d'agents absents.

Approuvé à l'unanimité

3°/ Délibération n°056/2017 – Achat parcelle AB 1135p

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AB1135, environ 21 m² à l'euro symbolique, afin de disposer de la maîtrise foncière des emplacements dédiés aux dispositifs semi-enterrés.

Approuvé à l'unanimité

4°/ Délibération n°057/2017 – Décision Modificative n°1 – budget de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT

- augmentation des crédits en recettes chapitre 024-produits de cessions (+200 000 €)
- augmentation des crédits en dépenses à l'article 2111-acquisitions de terrains (+629 000 €) et en recettes au compte 1328 pour le même montant : opération d'intégration des biens vacants et sans maître de 2007 et 2012
- affectation de crédits au compte 2031-frais d'études et à l'opération 239 UTN Golf pour 60 000 €
- augmentation des crédits au compte 2182-matériel de transport pour 1250 000 € achat chargeuse à pneus
- augmentation des crédits au compte 2313-immobilisations corporelles en cours pour 15 000 € à l'opération 173 CHAPELLE ST ANDRE

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

5°/ Délibération n°058/2017 – Décision Modificative n°1 – budget Camping municipal

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des crédits au compte 6063-Fournitures d'entretien et de petit équipement (+ 3 000€) et 607-Achat de marchandises (+ 1 500€)
- Augmentation du virement à la section d'investissement (+ 8 950€)
- Augmentation des recettes attendues au compte 706-Prestations de services (+ 13 450€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Augmentation du virement de la section d'exploitation (+ 8 950€)
- Augmentation des crédits aux comptes 2153-Installations à caractère spécifique (+ 4 800€), 2183-Matériel de bureau et informatique (+ 1 250€) et 2188-Autres (+ 2 900€).

Approuvé à l'unanimité

6°/ Délibération n°059/2017 – IT 05 (Ingénierie territoriale) - retrait de la Commune

Le Conseil Municipal demande le retrait de la commune de l'Agence d'Ingénierie Territoriale, IT05. Cette adhésion n'a en effet pas permis de bénéficier des services attendus.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

7°/ Délibération n°060/2017 – Parc National des Ecrins : signature de la charte 2017/2019

Le Conseil municipal approuve le principe d'une convention d'application de la charte pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour la période 2017/2019.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°061/2017 – Aménagement du secteur de la Chirouze – demande de subvention

Le Conseil municipal sollicite les financeurs pour la réalisation de travaux d'aménagement du secteur de la Chirouze (à préciser dans le cadre d'un programme à établir) d'un montant estimatif de 450 000 €HT, et demande la participation financière de la Région à hauteur de 85 000 €

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°062/2017 – Constitution d'un groupement de commandes pour les transports sanitaires 2017/2018

Le Conseil Municipal décide la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de prestations de transport sanitaire dans la vallée de la Guisane pour la saison d'hiver 2017/2018, avec les communes de Saint-Chaffrey, La Salle les Alpes, Briançon, Puy St Pierre et Puy St André.

2 élus titulaires : Anne-Marie FORGEOUX et Gilles du CHAFFAUT, et 2 suppléants : Edmond CADET et Alain BOITTE

, sont désignés pour représenter la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres Mixte.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°063/2017 – Communauté de Communes du Briançonnais : désignation des représentants communaux

Le Conseil Municipal approuve la désignation de :

-Anne-Marie FORGEOUX, titulaire

-Roger GUGLIELMETTI, suppléant

afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Approuvé à l'unanimité

Aucune délibération communale n'est requise pour les représentations dans les commissions thématiques de la CCB. C'est en Conseil Communautaire que ces désignations seront établies.

11°/ Délibération n°064/2017 – Communauté de Communes du Briançonnais : opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale du Maire au Président

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police du maire au président de la Communauté de Communes en matière d'habitat.

Approuvé à l'unanimité

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises, suivant délibération n°021/2014 du 9 avril 2014, depuis le 10 mai 2017.

Monsieur LESPINASSE demande un point sur les opérations de fin de DSP des Grands Bains.

Les opérations sont en cours, mais la valorisation et l'indemnisation du transfert de biens interviendront plus tard puisque la Commune n'est pas d'accord avec les montants affichés par l'ancien délégataire.

QUESTIONS DIVERSES

°Rythmes scolaires : il n'est pas nécessaire de délibérer pour valider le retour à la semaine de 4 jours. Parents (100 %) et enseignants ont été questionnés durant le délai de 15 jours laissé fin juin aux communes pour opter. Le retour à 4 jours a été presque unanimement demandé, aussi la commune a-t-elle validé cette option. Un arrêté du 27 juin 2017, du Directeur de l'Académie a validé l'ensemble des propositions des communes sur le département.

La commune accompagnera les associations qui proposeront des activités pour les jeunes enfants les mercredis.

°Echange groupe folk Valloire à la foire aux Bestiaux le 9 septembre prochain : une proposition sera transmise par l'association du Quadrille du Tabuc.

°Fête du bois : 5^{ème} édition les 5 et 6 août. Rendez-vous à tous pour des animations autour du bois et de la coupe. Paëlla géante le samedi et méchoui le dimanche.

°Madame BAYARD demande des précisions sur le projet de la Chirouze. Madame le Maire précise que ce projet sera élaboré de manière à préserver le caractère naturel du secteur naturel mais il n'a pas encore été précisément réfléchi car il s'agissait dans un premier temps de flécher les financements. Le programme sera travaillé à la rentrée. Quant aux précisions sur le montage juridique du Partenariat Public-Privé qui pourrait piloter le projet Golf, celui-ci sera aussi étudié dès la rentrée.

°Monsieur JOSSRAND demande à ce que sa rue soit dénommée et que l'on pose les plaques. Il donne son accord afin que la plaque à poser le soit sur l'angle de sa maison. Une délibération sera prise prochainement pour la dénomination de la rue.

°Serre Barbin

Rue du Cor, panneaux à mettre à l'angle afin d'avertir la population du danger.

°Monsieur CHANCEL reproche l'évolution du positionnement de la commune vis-à-vis du projet privé du Golf.

Madame le Maire indique que seule la commune peut porter le projet UTN, même si le projet est à la base privé (ce qui arrive dans d'autres stations pour des projets de Club Méditerranée par exemple...). De plus, ce projet représente pour la commune et la vallée une véritable opportunité de développement, de diversification et d'extension de l'activité en ailes de saisons. Le soutien du projet par la commune apparaît donc opportun.

Il reproche le manque d'information sur les ventes de concessions au Freyssinet.

°Monsieur ROLLET considère que les 60 000 euros votés par le conseil pour la réalisation des études environnementales et étude d'impact pour le projet de golf seraient mieux utilisés en autofinançant la pose des compteurs.

La séance est levée à 20 h 10.